OBJET DU MARCHÉ
FOURNITURE D'UNE PRESTATION DE SERVICE TRAITEUR
POUR LE BANQUET DES SENIORS DU 21 MARS 2024

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

PROCÉDURE DE PASSATION : SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES

Marché de fournitures courantes et services suivant articles L 1111-3, L 1111-4 et L 1111-5 ; L 2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 – entré en vigueur le 1er avril 2019

Pouvoir adjudicateur
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

Pour le cas spécifique du présent document, quel que soit le type de signature choisi par le candidat, il doit <u>obligatoirement</u> respecter les exigences suivantes :

- **Parapher (toutes les pages de l'AE) ***
- **Correctement remplir l'AE***
- **Correctement remplir le bordereau des prix***
- **Indication du lieu et date de signature pour l'opérateur économique***
- **Nom, prénom(s) et qualité du signataire***
- **La signature de l'opérateur économique précédée de la mention ¨*Lu et approuvé*¨***

<u>LE NON RESPECT DE CES EXIGENCES ENTRAINE L'ÉLIMINATION AUTOMATIQUE DU CANDIDAT, SON OFFRE SERA CONSIDÉRÉE IRREGULIÈRE ET INSUSCEPTIBLE DE RÉGULARISATION</u>.

Article premier DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1- Objet de la consultation

La ville de Maromme organise le 21 Mars 2024 le banquet des seniors.

Pour ce banquet, la ville a décidé de faire appel à un prestataire extérieur pour l'élaboration des plats et la mise en œuvre du service.

Une consultation est ainsi diffusée pour la fourniture d'une prestation de service traiteur : service à table et à l'assiette pour environ 600 convives.

Chaque candidat doit présenter deux propositions (Acte d'engagement avec bordereaux des prix unitaires).

Objet de la consultation : la présente consultation a pour objet la fourniture d'une prestation de service traiteur pour le banquet des seniors du 21 mars 2024.

2- Lieu d'exécution

Le marché public sera exécuté dans la ville de Maromme à l'adresse suivante : Espace culturel Beaumarchais de Maromme, 13 Rue de la République, 76150 Maromme.

3- Mode de passation

La présente consultation est passée sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux dispositions des articles L 1111-3, L 1111-4 et L 1111-5 ; L 2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 – entré en vigueur le 1er avril 2019.

Technique d'achat : la technique d'achat utilisée est un Accord cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans minimum ni maximum, conformément aux dispositions des articles L 2125-1, R 2162-8 du code de la commande publique

4- Forme du contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire

5- Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

Pièces particulières

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'administration fait seul, foi ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP-RC), dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'administration fait seul, foi ;
- Le bordereau des prix unitaires

Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, à savoir la date limite de dépôt des offres au pouvoir adjudicateur.

- Le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1er avril 2019 ;
- L'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;
- Le code du travail ;
- La Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Toutes les normes techniques françaises et directives en vigueur applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

NB : les documents du marché sont prioritaires sur tout autre document que le candidat joindra à son offre.

Article 2 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation, adresse, téléphone de la collectivité :

VILLE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095 76153 MAROMME Cedex
Téléphone : 02.32.82.22.00

1- Désignation du signataire du marché

Monsieur le maire de la ville de Maromme, Monsieur David LAMIRAY, ou son représentant dûment habilité, conformément à la délibération n°1 de la séance du 30 mars 2023 du Conseil municipal, notamment en son troisième point, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres, passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Acte soumis au contrôle de légalité le 05/04/2023, visé et rendue exécutoire par les services préfectoraux le 05 avril 2023.

2- Comptable assignataire

Monsieur le Receveur percepteur de la Ville de MAROMME.

Service de gestion comptable (SGC) de Maromme – Déville-lès-Rouen
3 impasse des tisserands, BP 1088
76150 Maromme
02 35 74 20 21

3- Autres intervenants dans le marché

Sans objet.

Article 3 IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

1- Engagement du candidat

Je soussigné : ……*

- Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :

  ……*

- Après avoir pris connaissance du présent Cahier des Clauses Particulières – Règlement de la consultation (CCP-RC) et des documents qui y sont mentionnés, regroupant l'ensemble des clauses à caractère technique et administratif régissant ce marché ;
- Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations en respectant les caractéristiques et spécifications techniques énumérées dans le C.C.P-RC, dans les conditions ci-après définies.

2- Informations concernant le candidat *(cocher la case correspondante)*

Nom, prénom et qualité du signataire* :

……

……

……

Tél. *:……E-mail*……

☐ Agissant pour mon propre compte.

☐ Agissant pour le compte de l'entreprise *:*

Nom de l'entreprise* ……

L'adresse de l'entreprise exécutant le marché*……

……

Téléphone*…… Courriel*……

☐ Agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone de la personne publique :*

……

……

……

☐ Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du ……(Joindre DC1*)

☐ Groupement solidaire ☐ Groupement conjoint

☐ Mandataire solidaire ☐ Mandataire non solidaire

N° de SIRET*…… **N°A.P. E*……**

Mention obligatoire

3- Obligations et responsabilité du titulaire

La mission est exécutée sous l'entière responsabilité du cocontractant, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Il est tenu pour responsable des dommages directs matériels, incorporels et corporels consécutifs lors des prestations, s'il est établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute ou négligence de sa part.

Le cocontractant est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché. En conséquence, il est tenu de fournir le résultat promis et est responsable du respect du délais d'exécution du marché.

Le cocontractant est tenu de rendre compte immédiatement de toute difficulté rencontrée pendant l'exécution des prestations. En cas de difficultés rencontrées, il s'engage à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contourner la difficulté.

4- Les obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à payer le prix après les prestations faites et à assurer au prestataire toutes facilités pour lui permettre de réaliser ses prestations dans de bonnes conditions.

Article 4 PRIX

Les prix sont :

☒ Unitaires ☐ Forfaitaires ☐ Mixtes

1- Nature et forme du prix

- Nature du prix

Le prix du présent marché est réputé ferme, définitif et non révisable.

- Forme du prix

Le prix est unitaire et rémunère le titulaire pour l'ensemble des prestations. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, les frais afférents à l'application de l'article 18.2 du CCAG.F-C-S 2021, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

2- Bordereau des prix

Les prix du marché sont établis hors T.V.A. La T.V.A. applicable est celle en vigueur à l'époque du fait générateur. Les prix du marché ainsi définis sont réputés établis aux conditions économiques en vigueur au mois Mo. Le cocontractant établi le montant du marché en budget hors taxe (HT) et budget toutes taxes comprises (TTC).

Les prestations seront rémunérées par application du prix unitaire :

VILLE DE MAROMME	**FOURNITURE D'UNE PRESTATION DE SERVICE TRAITEUR POUR LE BANQUET DES SENIORS DU 21 MARS 2024**
	Bordereau des prix unitaires : ANNEXE 1 ACTE D'ENGAGEMENT

Détails Prestation N° 1 par convive

Produits et prestations	Détails	Prix HT
Menu		
Appéritif avec et sans alcool 2 pièces chaudes / 2 pièces froides		
Entrée : Produits de la mer ou autre proposition		
Plat : viande ou poisson, légume, féculent		
Fromage chaud ou froid, salade		
Dessert + café et carré de chocolat noir		
Boissons		
Service en salle et en cuisine		
	TOTAL HT PAR CONVIVE	
	TVA (taux à préciser).....%	
	TOTAL TTC PAR CONVIVE	

Montant HT de la prestation en lettres : ……

**……*

	FOURNITURE D'UNE PRESTATION DE SERVICE TRAITEUR POUR LE BANQUET DES SENIORS DU 21 MARS 2024
	Bordereau des prix unitaires : ANNEXE 1 ACTE D'ENGAGEMENT

Détails Prestation N° 2 par convive

Produits et prestations	Détails	Prix HT
Menu		
Appéritif avec et sans alcool 2 pièces chaudes / 2 pièces froides		
Entrée : Produits de la mer ou autre proposition		
Plat : viande ou poisson, légume, féculent		
Fromage chaud ou froid, salade		
Dessert + café et carré de chocolat noir		
Boissons		
Service en salle et en cuisine		
	TOTAL HT PAR CONVIVE	
	TVA (taux à préciser).....%	
	TOTAL TTC PAR CONVIVE	

Montant HT de la prestation en lettres : ……

……..*

MON OFFRE ME LIE pour la durée de la validité des offres indiquée dans le règlement de la consultation, soit **90 jours**.
Les bordereaux des prix ci-dessus sont à remplir obligatoirement (La version Excel est jointe).

Article 5 DURÉE ET EXÉCUTION DE LA PRESTATION

1- Durée

Le présent marché est conclu pour une durée prévisionnelle de UN (1) jour LE 21 MARS 2024 à compter de :

- La date de début d'exécution prévue par le marché public.

2- Notification du marché

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

3- Pénalités

Hors cas de force majeure ou faute de l'administration, en cas de retard de son fait, le titulaire encourt une pénalité conformément à l'article 14 du CCAG-FCS 2021.

Article 6 PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire.

JE DEMANDE que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

……*

Compte à créditer – Joindre un relevé d'identité bancaire ou postale

Numéro **:** …….

Code Banque : ……

Code guichet : ……..

Clé **:** …….

de la Banque / C.C.P. / Trésor Public :…….

1- AVANCE (*Article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique)*

J'accepte l'avance ☐ Je renonce au bénéfice de l'avance ☒

2- <u>ACOMPTES</u> (*Articles R. 2191-20 à R. 2191-22 du code de la commande publique*)

J'accepte les acomptes ☐ Je renonce au bénéfice des acomptes ☒

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par la personne publique conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Article 7 ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L.2141-1 à L.2141-6, Article R.2143-3, R.3123-16 du code de la commande publique et pour tout autre motif d'exclusion prévu par le même code, relatif aux marchés publics.

Je déclare sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.2141-4 du code de la commande publique, Articles L.2242-1, L.1132-1, L.8211-1 et suivants du code du travail sur le travail illégal.

Je déclare sur l'honneur que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5 et L.8241-1 du code du travail.

Article 8 DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes par ordre décroissante :

8.1- Pièces contractuelles

- L'Acte d'Engagement dument complété, paraphé et signé
- Le Cahier des Clauses Particulières-Règlement de la Consultation, dument paraphé et signé
- Le Bordereau des prix unitaires (Version PDF signée)
- Fiches techniques des mets et boissons composant les menus proposés

8.2- Pièces obligatoires

- **Le D.U.M.E** <u>ou</u> les imprimés **DC1** et **DC2** (Les formulaires DC1, DC2, sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie et des finances, disponibles à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- **Les déclarations et attestations sur l'honneur** conformément aux articles :
  - L.2141-1 à L.2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique (cas d'interdiction de soumissionner à un marché public) ;

- L.1221-10 du code du travail (déclaration des salariés auprès des organismes de protection sociale désignés à cet effet ;
- L. 1146-1 du code du travail (Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes) ;
- L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail (Remise de bulletin de paie aux salariés) ;
- D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail (liste nominative des salariés étrangers).

- **Attestation URSSAF**
- **Attestation de régularité fiscale**
- **Attestation d'assurance en cours de validité**
- **Extrait Kbis**
- **RIB ou RIP**
- **Mémoire technique** : les exigences de capacités professionnelles, techniques et financières minimales indispensables pour l'exécution du marché, les voies et moyens mis en œuvre pour l'exécution du présent marché :
  - Numéro d'agrément sanitaire
  - Les références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement dans le cadre de la présente mission ou la démonstration par son offre de sa capacité à exécuter le marché
  - Moyens humains alloués en cuisine et au service en salle
  - Moyens matériels déployés pour la mission sur site
  - Organisation de la dégustation
  - Certificats de qualification professionnelle
  - Certificat de qualité

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle, attestant de la compétence de l'opérateur économique à effectuer la prestation pour laquelle il se porte candidat. Pour les certificats de qualité, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par l'opérateur économique sont acceptées.

Article 9	ENGAGEMENT DU CANDIDAT

1- Signature du marché par le titulaire individuel :

Fait en un seul original,

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* *[Précédée de la mention¨ Lu et approuvé¨]*

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

2- Signature du marché public en cas de groupement :

Fait en un seul original,

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (Article R.2142-23 ou article R.2342-12 du code de la commande publique) :

……*

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* *[Précédée de la mention¨ Lu et approuvé¨]*

(*) Le signataire (mandataire) doit avoir le pouvoir d'engager tout le groupement.

Article 10 ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Fait en un seul original,

- **Désignation de l'acheteur**

VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

- **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R.2391-28 du même code (nantissement ou cession de créance)**

Monsieur Nadim ABOU-KANDIL, directeur du pôle Ressources et Moyens – 02 32 82 22 23 – nadim.abou-kandil@maromme.fr

- **Nom, prénom, qualité du signataire du marché public**

Monsieur David LAMIRAY, Maire de la ville de Maromme, ou son représentant dûment habilité.

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

À : Maromme

Le .....

Signature du Pouvoir Adjudicateur habilité par la délibération en date du 30 mars 2023,

Date d'effet du marché : La date de notification du marché public.

Article 11 NOTIFICATION

La notification est effectuée par courrier électronique et postal, en contrepartie d'un accusé de réception de l'attributaire du marché.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

À……..le……

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

À……..le……

Signature du titulaire

Article 12 NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCE

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

……€ HT / ……€ TTC

En lettres HT……

2 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

……€ HT / ……€ TTC

En lettres HT ……

Et qui doit être exécutée par ……*

En qualité de : ☐ Membre d'un groupement d'entreprises ☐ Titulaire du marché

Le présent exemplaire unique est établi pour : ☐ La cession de créance ☐ Le nantissement

Fait à Maromme, le ……

LE MAIRE

DAVID LAMIRAY

Cadre réservé à l'administration*

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……